

Séance du mercredi 6 avril 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt deux, le 6 avril, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 28 mars 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : MM. POTTIER Alain et Mme POTTIER Agnès

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Délégué absent : M. Éric BUINIER (pouvoir à Agnès POTTIER)

Consultants présents : MM. COUSIN Jean-Noël et CHAGNEAU Louis

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher et FRANÇOIS Damien

M. Robert CHALIFOUR a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2022**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Téléphone des agents**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### a) Broyeur Berti

Monsieur le Président informe l'assemblée que le broyeur est chez Thouard pour la réparation des soudures défectueuses. Jean-Paul MICHAUD changera les couteaux.

#### b) Tracteurs

- Migron : le relevage avant commandé aux Ets Thouard est arrivé. Le tracteur sera donc conduit à l'atelier dès lundi 11 avril.
- Villars : le relevage avant commandé est toujours attendu.

#### c) Goudronneuse :

La goudronneuse est chez SAVIA à Saint-Jean d'Angély pour le remplacement de l'embrayage. Cela a pris un peu de retard car un problème est survenu avec l'hélice du radiateur que Jean-Paul MICHAUD et Monsieur Patrick ROUDIER ont changée. Après l'essai qui sera effectué dès le jeudi 7 avril, le SIVOM pourra récupérer son matériel le vendredi 8 avril. La date butoir du contrôle technique est le 26 mai 2022.

#### d) Balayeuse Urbanet :

L'essai de la balayeuse a bien eu lieu le 14 mars, mais il a révélé la nécessité de changer le grand balai mixte central. Une fois la marchandise récupérée à Châteaubernard, Jean-Paul MICHAUD et Jérémy OSINSKI l'ont montée sur la machine.

Monsieur Dominique FAYS soulève le problème de la sonde du radiateur qui a tendance à monter très vite en température. Monsieur le Président va demander à un électricien de Migron de tester la sonde.

Monsieur Patrick ROUDIER évoque, quant à lui, la question de la taille du tracteur attelé à la balayeuse. Ceux du SIVOM sont trop grands et sont donc mal adaptés à la balayeuse qui est plus petite. Le manque de visibilité oblige le travail à 2 personnes. Assis sur le tracteur, le conducteur ne peut seul diriger le balai car il ne le voit pas.

La solution proposée est d'acheter un micro-tracteur d'occasion-d'un montant maximum de 6 000 €- qui restera attelé à la balayeuse ; Monsieur le Président se renseignera aux Ets Thouard, Tardy et Espaces Motocultures à Châteaubernard. Pourquoi ne pas demander au fabricant Rabaud ce qu'il préconise pour atteler au mieux la balayeuse ? demande Monsieur Philippe CHASSERIEAU.

e) Tondeurs Kubota :

Messieurs Alain POTTIER et Patrick ROUDIER ont rencontré M. Tonicello, le responsable de Espace Tardy afin d'avoir une explication sur les défauts d'entretien des tondeurs. Il s'avère que les machines sont tombées dans les mains d'un technicien venant d'un autre site. Un avoir de 77,04 € TTC a été accordé « à titre exceptionnel » sur la facture.

Monsieur le Président souligne que l'entretien des 3 machines était obligatoire chez un professionnel pour la révision des 200 heures ; aussi l'année prochaine, chaque commune réalisera elle-même la vidange des tondeurs.

Monsieur le Président fait savoir à l'assemblée que le procès-verbal d'expertise du Kubota de Migron valide le montant des travaux à 652,75 € TTC comme estimés sur le devis Tardy pour le changement du capot et des étiquettes.

f) Nacelle et tractopelle

Le technicien de l'APAVE s'est présenté au Seure le matin du 8 mars pour procéder à la vérification de la nacelle et du tractopelle. Les examens et les essais réalisés ont fait apparaître des anomalies ou des défauts décrits comme telles :

- Concernant la nacelle :
  - « Source d'énergie- Équipements et canalisations : remédier au suintement hydraulique au niveau des raccords des tuyauteries sur le poste de commande des stabilisateurs.
  - Nacelle-Plate-forme-Plancher : remédier à la fissure sous le tube de la structure du panier
  - Dispositions diverses-Épreuves/essais avant mise ou remise en service : Appareil à rééprouver- La nature des réparations à réaliser nécessite le renouvellement des épreuves réglementaires. »
- Concernant le tractopelle :
  - « Cabine-Poste de conduite- Constitution-fixations-plancher : rendre étanche la cabine au niveau du câble d'alimentation du gyrophare.
  - Cabine-Poste de conduite- Visibilité (vitrages-essuie-glace) : remplacer la vitre avant qui est cassée.
  - Mouvement de translation- Feux de signalisation : Remettre en état les feux de signalisation à l'arrière (clignotant gauche et stop droit) et feux de travail arrière
  - Équipements- Outils- Autre dispositif de préhension intégré : Remettre une goupille de sécurité sur l'axe de coupleur

Le montant de la vérification s'élève à 595,52 € TTC

En conclusion sur le sujet du matériel, Monsieur le Président annonce qu'en raison de divers sinistres déclarés à Groupama en 2021, le montant de la franchise imposé pour l'ensemble des garanties est de 250 €. La cotisation annuelle est la même que l'année précédente : 908,03 € TTC

Cependant, nous attendons une nouvelle proposition pour l'assurance Multirisques de l'ensemble des engins.

### **3- Travaux en commun**

- **L'enrobé à froid :** Il faudrait commander :
  - Pour Migron : 10 tonnes
  - Villars : 5 tonnes
  - Le Seure : 2 tonnes
  - Le tout à livrer à Migron-si possible le mercredi 13 avril-

Nous connaissons le prix de la tonne à SDV 17 (106 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 avril 2022), mais il faut aussi demander un devis à Liants Charentais.

Dès réception de la marchandise, le travail peut commencer :

- À Villars : Jérémy et Jean-Paul
- Au Seure : Jean-Paul et Jérémy
- À Migron : Florian et David (David est en congès du 25 au 29 avril inclus)
- La grave émulsion : demander le prix à Liants Charentais
- Émulsion calcaire : Après l'enrobé, Monsieur Patrick ROUDIER sollicitera le tractopelle et le cylindre pour revêtir 900 mètres de chemin en émulsion calcaire à 3 personnes.

À ce propos, Monsieur Fabrice BARUSSEAU rappelle-qu'au début de l'été- tout achat de graviers, calcaire, etc...peut faire l'objet d'une demande de subvention au département de 50% et qu'il faut penser à demander à bénéficier de la répartition du produit des amendes de police pour soutenir des réalisations routières de sécurité ou de service par la collectivité.

### **4. Téléphone des agents :**

Tous les agents utilisent leur téléphone personnel au travail alors qu'ils disposent chacun d'un appareil fourni par le SIVOM. Chez ORANGE, l'abonnement est de 14 €/mois pour les 4 lignes et le téléphone revient à 1,20 €. Seul Jean-Paul a rendu l'appareil fourni par le SIVOM.

À la réunion du 7 avril 2021, la question avait été soulignée et il avait été décidé :

« Le SIVOM fournit à chaque agent un téléphone portable avec un abonnement voix/SMS-mms illimité ; ils doivent l'utiliser pour joindre et être joint par les collègues, les élus, les livreurs. La réglementation interdit d'utiliser les téléphones privés dans le cadre du travail pour préserver la vie privée. Aussi, si les agents ne veulent pas l'utiliser ou se servent de leur propre terminal (en y insérant la carte SIM du téléphone du travail par exemple), le SIVOM dégage toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou violation de la vie privée ».

À la réunion du 6 avril 2022, il est proposé à chaque agent de rendre le terminal du SIVOM et de signer une attestation de décharge de la responsabilité du SIVOM « en cas de perte, vol, casse ou violation de la vie privée ».

### **8- Questions diverses**

Monsieur Patrick ROUDIER se fait le porte-parole de Jean-Paul et de Jérémy qui n'ont pas été indemnisés des frais kilométriques engagés lors de leur stage à l'APAVE en juin 2021.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 4 mai 2022 à 19h00 à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20 h 20 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Robert CHALIFOUR

Les Membres du comité syndical,

Éric BUINIER  
(pouvoir à Agnès POTTIER)

Fabrice BARUSSEAU

Sylvie CHURLAUD

Patrick ROUDIER

Pour Philippe CHASSERIEAU

Dominique FAYS

Agnès POTTIER